

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit de l'approbation d'une convention passée entre la Ville et la Biennale Théâtre Jeunes Publics dont nous avons décidé, d'un commun accord, au final, de l'interruption et cette dotation a été prévue au budget primitif pour financer les actions engagées par cette Association pour l'année 2009.

Mme LEGAY Katherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous voterons évidemment l'attribution de cette subvention, trop modeste pour son objectif, en regrettant aussi le retrait de l'Etat annoncé en 2008, qui portait déjà un coup dur à l'avenir de cette Biennale.

La Ville de Lyon doit beaucoup à Maurice Yendt et Michel Dieuaide, qui ont véritablement créé à Lyon le Théâtre pour Jeunes Publics, et la reconnaissance de cette branche du théâtre :

- avec le TJA, Théâtre des Jeunes Années, d'abord au théâtre du 8^e puis à Vaise,

- avec cet événement singulier, audacieux en 1977 qu'étaient les Rencontres Internationales Théâtre et jeunes spectateurs.

Ces dernières se sont transformées en Biennale de Théâtre Jeunes Publics en 1992. Cet événement est devenu au fil de plus de 30 années d'existence le premier rendez-vous européen de théâtre pour jeunes publics, drainant un public international de programmeurs, directeurs de théâtres, compagnies, artistes de toute l'Europe et bien au-delà (21 pays étrangers représentés en 2007).

De nombreux partenariats se sont noués avec l'Education Nationale notamment. Cette Biennale, dont la notoriété artistique et l'impact à l'étranger étaient manifestes, a fortement contribué au rayonnement international de notre ville. Il est d'autant plus triste de voir s'arrêter, à la veille de sa transmission à une nouvelle équipe, cette belle et exigeante aventure.

Nous savons que la démocratisation culturelle nécessite l'éducation artistique et l'accompagnement des publics dès leur plus jeune âge et la Ville de Lyon mène par ailleurs dans ce sens, une expérience originale et forte avec les résidences d'artistes en maternelles et en crèches.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)